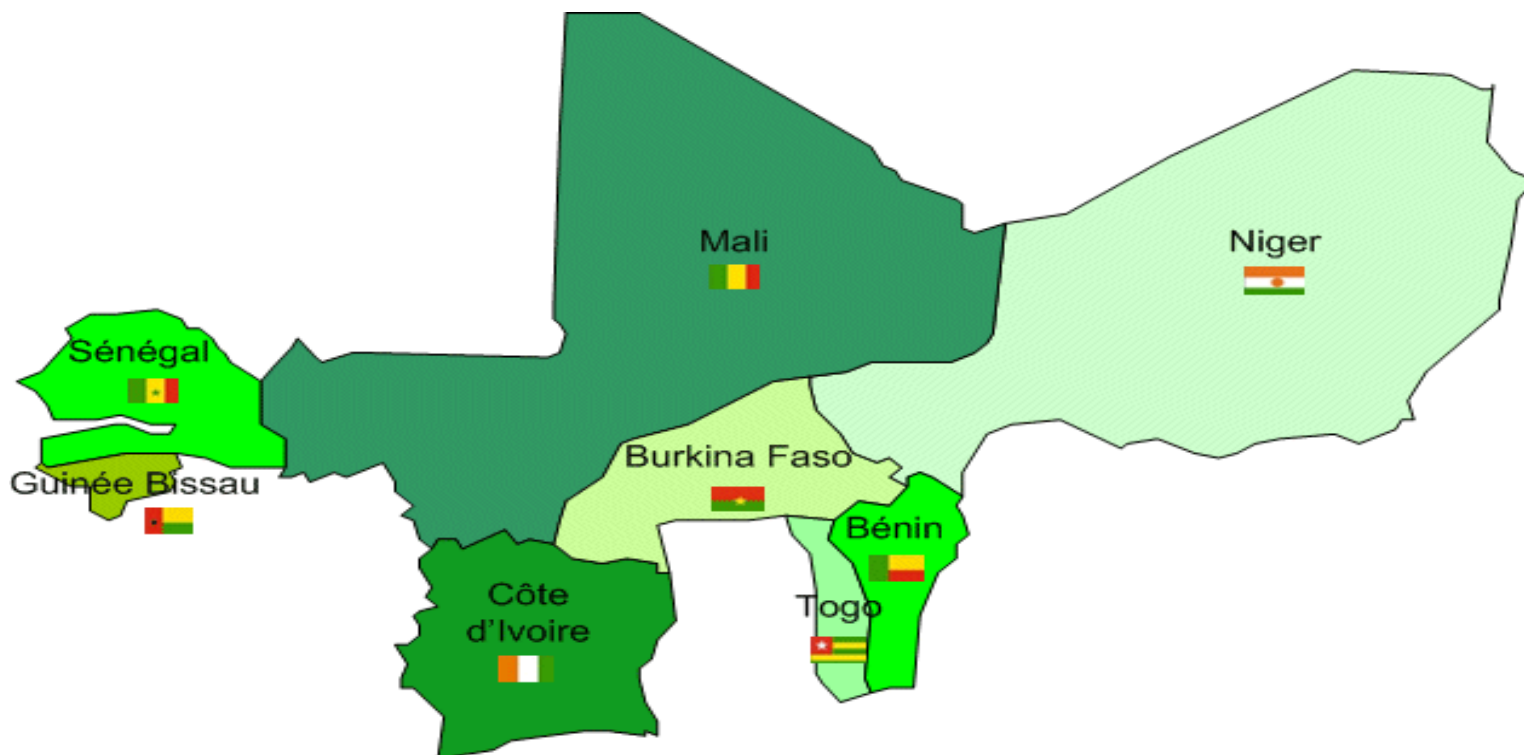


CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES GUICHETS UNIQUES Marrakech-Royaume du Maroc, du 05 au 07 Septembre 2016



INTEGRATION REGIONALE AU SEIN DE L'UEMOA ET GUICHET UNIQUE



Commission de l'UEMOA
380 Av. du Professeur Joseph KI-ZERBO 01 BP 543 - Burkina Faso
Email : commission@uemoa.int



SOMMAIRE

- I. Processus d'intégration commerciale au sein de l'UEMOA**
- II. Initiatives de l'UEMOA en matière de facilitation des échanges**
- III. Projet de la plateforme d'échange de certificat d'origine électronique dans l'espace UEMOA**

I. Processus d'intégration commerciale au sein de l'UEMOA (1/4)

- L'UEMOA est un regroupement sous régional d'intégration économique et monétaire créée le 10 janvier 1994 et composée de (8) Etats membres qui sont : le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.
- Population : 109,6 millions d'habitants
- Superficie de 3 506 126 km²
- PIB (nominal) : 80 Milliards d'Euros
- Taux de croissance en volume du PIB (%) : 7
- Taux d'inflation annuel (%) : 1,1
- Principales productions exportées : Cacao, coton, café, or, uranium, anacarde, Caoutchouc, pétrole, oléagineux, phosphate....

I. Processus d'intégration commerciale au sein de l'UEMOA (2/4)

Objectifs majeurs assignés par le Traité de l'UEMOA

- Créer un marché unique concurrentiel basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux (Art 4 Traité)
- Eliminer les barrières tarifaires et non tarifaires entre les Etats membres (Art. 76)

Actions entreprises pour atteindre ces objectifs

- le schéma tarifaire préférentiel
- le Tarif Extérieur Commun
- une politique commerciale commune
- un Code communautaire des douanes
- la législation communautaire de la concurrence
- l'harmonisation de la fiscalité intérieure

I. Processus d'intégration commerciale au sein de l'UEMOA (3/4)

Actions entreprises pour atteindre ces objectifs

- la reconnaissance / harmonisation des normes et réglementations techniques, sanitaire et phytosanitaire, procédures d'accréditation sécurité
- la convergences des politiques macro-économiques
- la mise en place de politiques sectorielles communes touchant notamment à l'agriculture, l'industrie, le transport
- la mise en place d'un dispositif de surveillance commerciale

Malgré ces reformes, des difficultés sont notées notamment dans l'application des règles de libre circulation des marchandises d'origine. Cela se manifeste dans le niveau des échanges intra-communautaire qui oscille entre 12% et 15%, ce qui demeure faible face aux ambitions du Traité de l'UEMOA.

I. Processus d'intégration commerciale au sein de l'UEMOA (4/4)

Parmi les contraintes à la libre circulation des marchandises communautaire identifiées, on peut noter:

- des formalités longues et répétitives aux frontières ;
- des difficultés d'obtention de documents administratifs ;
- des marchandises en transit sont taxées malgré le caractère suspensif de leur régime
- les problèmes de disponibilité et d'accès aux informations liées au commerce, à la douane et au transport transfrontalier ;
- la faible capacité de contrôle SPS et de métrologie pour la sécurisation des échanges ;
- la faible coordination de la gestion des frontières des États membres de l'UEMOA ;
- la complexité des procédures et formalités du commerce extérieur.

II. Initiatives de l'UEMOA en matière de facilitation des échanges : Programme Régional de Facilitation des Echanges de l'UEMOA (PRFE) (1/1)

L'objectif global du PRFE est de contribuer à créer un environnement favorable aux échanges commerciaux en vue de faire de l'UEMOA un espace économique compétitif et intégré au commerce mondial. De façon spécifique, il vise à :

- promouvoir la facilitation des échanges commerciaux ;
- moderniser les administrations douanières et accroître la transparence dans les opérations commerciales et de transports transfrontaliers ;
- améliorer la gestion des structures de contrôles aux frontières.

Le PRFE est un programme quinquennal couvrant la période allant de 2016-2020. Son coût global est de 8,400 millions d'Euros.

III. Projet de la plateforme d'échange de certificat d'origine électronique (E-CO) dans l'espace UEMOA (1/5)

L'UEMOA s'est engagée dans une vision qui est de réaliser dans l'avenir l'interconnexion des plateformes nationales (système automatisé douanier ou guichet unique) afin de faciliter l'échange de données, d'informations et de documents relatif aux procédures du commerce extérieur entre les Etats membres.

Dans la perspective de promouvoir le guichet unique comme outil de facilitation du commerce, d'impulser l'adhésion des Etats membres au concept de guichet unique et de fédérer les initiatives au sein de l'Union, la Commission de l'UEMOA a adhéré à l'Alliance Africaine du Commerce Electronique (AAE) en qualité de membre observateur.



III. Projet de la plateforme d'échange de certificat d'origine électronique dans l'espace UEMOA (2/5)

La mise en place du guichet unique régional prend tout son sens dans le cadre d'un projet concret d'échange de document entre les Etats membres de l'Union en l'occurrence le certificat d'origine communautaire UEMOA.

Ce projet a été initié par l'AACE en partenariat avec l'UEMOA est une étape de la dématérialisation des documents douaniers et commerciaux pour la facilitation des échanges.

Objectifs du projet:

- Renforcer l'Union douanière UEMOA;
- Faciliter les échanges dans l'espace UEMOA grâce à une libre circulation des marchandises ayant l'origine communautaire;



III. Projet de la plateforme d'échange de certificat d'origine électronique dans l'espace UEMOA (3/5)

Objectifs du projet:

- Certifier électroniquement l'origine des marchandises: Remplacer la version papier actuelle du CO par une version électronique
- Vérifier à temps réel l'authenticité du CO UEMOA
- Favoriser le maillage des guichets uniques électroniques de facilitation des échanges
- Accroître le niveau des échanges intra-communautaires
- Assurer la fiabilité des statistiques du commerce ext.
- Baisser fortement les barrières administratives, physiques, juridiques...

III. Projet de la plateforme d'échange de certificat d'origine électronique dans l'espace UEMOA (4/5)



Actions menées et perspectives

- Développement d'une phase pilote entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire
- Echange par voie électronique d'un certain nombre de CO entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal à travers une plateforme électronique
- Signature d'une Convention entre l'UEMOA et l'AACE pour la réalisation d'activités
- Evaluation de la phase pilote (étude, atelier)
- Adhésion de l'ensemble des Etats de l'UEMOA
- prise de mesures pour l'extension du projet E-CO aux six Etats membres

III. Projet de la plateforme d'échange de certificat d'origine électronique dans l'espace UEMOA (5/5)



Actions menées et perspectives

- Mise en place d'un cadre réglementaire communautaire pour la reconnaissance du certificat d'origine électronique (étude en cours de lancement)
- Définition d'une stratégie de l'extension du projet de certificat d'origine électronique
- Promotion de la mise en place progressive de guichets uniques du commerce extérieur (GUCE) dans les Etats membres de l'UEMOA dans le cadre de la facilitation des échanges
- Mobilisation des ressources

UEMOA

UEMOA

MERCI DE VOTRE ATTENTION